

Motion 2140

Vidange de Verbois : le moratoire n'était-il qu'un leurre ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les projets de développement du site de la Jonction, idéalement situé au centre-ville ;
- les études réalisées durant la décennie écoulée sur la gestion des sédiments et du plan d'eau du Rhône ;
- la nécessité de préserver la biodiversité et les biotopes riverains et aquatiques ;
- le bilan sur les effets de la vidange qui aurait dû être rendu public fin 2012 ;
- la nécessaire gestion transfrontalière des rivières que Genève partage avec la France voisine et les négociations qu'elle implique,

invite le Conseil d'Etat

- à le renseigner sur les mesures qu'il a entreprises pour sécuriser le site de la Jonction ;
- à l'informer sur les décisions qu'il a prises suite aux conclusions du Groupe vidange concernant le moratoire sur les vidanges de Verbois et sur la ou les variantes qu'il a retenu(es) pour la gestion future du plan d'eau du Rhône ;
- à communiquer sur les mesures de minimisation des impacts du marnage ;
- à lui transmettre une évaluation objective des impacts de la dernière vidange sur tous les groupes faunistiques et sur l'efficacité des mesures compensatoires mises en place ;
- à se déterminer sur la pertinence de maintenir le label *naturemade star* des SIG ;
- à lui rendre compte de la manière dont les SIG entendent régler le différend qui les oppose aux autorités et exploitant français ;
- à l'informer des mesures compensatoires et financières qui seront appliquées en cas de poursuite des vidanges.